

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2009

Etaient présents : Mme DIEUTRE, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, adjoints ;
Mmes AUVRAY, DELESTRE, HINFRAY, MM DIEUTRE, DUPONT, DUSSAUX, GENTY,
HAUTEFEUILLE, LASNE.

Rentrée scolaire 2009/2010

Madame le Maire fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée et informe l'assemblée que 53 élèves sont inscrits à l'école maternelle et 102 élèves à l'école élémentaire.

Madame le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec Mme BECSANGELE, directrice nouvellement nommée à l'école élémentaire qui l'a informé de sa décision de fermer, pendant le temps scolaire, les deux portes d'accès à l'école pour raison de sécurité. Madame le Maire propose, donc, à l'assemblée d'étudier un système d'interphone ou de sonnette pour les retardataires ou les livraisons.

Celle-ci a, par ailleurs, demandé l'autorisation à Madame le Maire de donner des livres obsolètes appartenant à l'école actuellement stockés dans un local, donc inutilisés, à une association.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande.

Madame le Maire propose au Conseil de mettre à la disposition de l'école, le photocopieur actuellement en dépôt dans la mairie. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Poste d'Adjoint d'Animation Qualifié

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier envoyé par Mlle Amélie MOUQUET, le 27 août 2009, dans lequel elle l'informe qu'elle cesse ses fonctions à la commune de Saint-Martin-Osmonville.

Vu la vacance de poste, considérant le besoin urgent, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a rencontré deux personnes.

De ce fait, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante le recrutement de Mlle Magali CAPRON avec un contrat à durée déterminée d'un an à raison de 6 heures par semaine en période scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour le recrutement de Magali CAPRON, adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire à temps non complet, à compter du 3 septembre 2009, pour une durée hebdomadaire de 6/35^{ème} sur le temps scolaire, soit annualisé 4.60/35^{ème} .

- décide que la rémunération dudit contrat est fixée par référence à l'indice brut 297, indice majoré 292, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir.

Tarifs cantine et garderie scolaire 2009/2010

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société Isidore Restauration a décidé de maintenir l'indexation appliquée en 2008, soit 2.47€

Madame le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2009/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix du repas comme suit :

Tarif enfant par repas : 2.20€

Tarif adulte par repas : 2.65€

- décide d'indiquer sur les factures et le règlement de la cantine le montant de la participation communale qui s'élève à 0.27€par repas.

- dit que ces tarifs sont applicables à compter du 2 septembre 2009.

Madame le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs de la garderie péri scolaire pour l'année scolaire 2009/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de fixer les prix de la garderie périscolaire comme suit :
1 H : 2.32€ ½ H : 1.16€ ¼ H : 0.58€
- dit que ces tarifs sont applicables à compter du 2 septembre 2009.

Décision modificative budgétaire n°1 – Régie de transport

Madame le Maire informe le Conseil que Mr BALZAC, conducteur de transport scolaire, a suivi dans le cadre de la formation continue, une semaine de formation en vue de l'obtention de la FIMO et le FCO Voyageurs. La formation ayant eu lieu à Dieppe, celui-ci a dû emprunter son véhicule personnel pour s'y rendre.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante :

-Qu'il convient de permettre le remboursement des frais occasionnés au taux en vigueur.

- Que compte tenu des prévisions budgétaires précédemment adoptées pour la régie de transport qui n'intégraient pas les crédits liés à la formation, il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire de la régie de transport et de la commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-décide d'attribuer à Mr BALZAC Didier des indemnités kilométriques pour l'utilisation de son véhicule personnel pour se rendre en formation à Dieppe.

- adopte les modifications comptables des budgets de la régie de transport et de la commune telles que présentées ci-dessus.

Travaux :

Voirie le Mauray

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux de voirie au Mauray ont été exécutés par l'entreprise LEMOINE.

Bassin d'orage – compte rendu Fondouest

Madame le Maire donne lecture du rapport des travaux d'investigations géotechniques et sondages effectués par Fond Ouest. Ce rapport conclut qu'aucune anomalie n'ayant été décelée, le périmètre de sécurité vers l'école doit être levé.

Mobilier salle des fêtes

Madame le maire rappelle au conseil la prévision budgétaire de 10.000€ sur l'exercice pour l'acquisition de mobilier à la salle des fêtes. Un devis de la société FH2G est présenté ainsi qu'un catalogue de vente par correspondance pour l'achat de tables. Après analyse des offres, le conseil municipal décide de demander un devis complémentaire à un autre prestataire et dit que le projet sera étudié lors d'une prochaine séance.

Création d'une porte bureau du maire

Madame le maire présente au conseil trois propositions faites par des artisans locaux, après analyse des offres, Madame le maire invite le Conseil Municipal à voter pour la désignation de l'entrepreneur qui effectuera les travaux.

Le Conseil municipal procède au vote et décide de confier les travaux à DIEUTRE Maçonnerie par 12 voix pour, 1 abstention (Mr Dieutre), 1 contre (Mme Dieutre).

Eglise

Madame le maire propose à l'assemblée de faire effectuer les travaux du pignon de l'église pour raison de sécurité et informe de sa demande de dérogation auprès du Conseil Général dans l'attente de l'octroi des subventions sollicitées.

Dès réception de ces dérogations, le Conseil Municipal accepte l'exécution des travaux et décide, à l'unanimité de les confier à l'entreprise LANFRY, dont la proposition s'élève à 10.390€HT.

Instruction des demandes de R.S.A.

Madame le maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Général informant les communes et les CCAS de sa décision de confier les demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA) aux organismes compétents que sont les Caisses d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole.

Considérant que le CCAS de la commune n'instruit pas les demandes de RMI.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- décide de confier l'instruction des demandes de RSA aux caisses d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole.

Questions diverses

Madame le maire informe le Conseil que Mr LEFEBURE a réparé la toiture de la salle des fêtes qui avait été endommagée lors des chutes de grêle en mai.

Madame le maire tient à remercier les membres du Conseil pour le prêt du karcher et le nettoyage du souterrain.

Madame le maire donne lecture d'un courrier de Mr Lucien BUKOWSKI, agent recenseur au dernier recensement de la population, qui fait part de son amertume, notamment sur la rémunération reçue qu'il considère insuffisante par rapport au travail fourni. Considérant que l'intéressé a signé l'arrêté de recrutement sans émettre d'observations, le Conseil Municipal décide de ne pas revenir sur ces décisions.

Madame le maire expose au Conseil l'état des ouvrages d'art communaux dans un rapport fourni par la DDE. Ces ouvrages sont situés aux hameaux suivants : Le Glacis, La Boissière, La Salle et le Pont du Thil.

Madame le maire informe :

- de l'ouverture d'un nouveau gîte rural au hameau de Bréquigny chez Mr et Mme QUENNEVILLE.

- du rapport d'activités 2008 envoyé par le SDIS 76 concernant les différentes interventions sur le territoire communal.

- d'une lettre de remerciements de la famille DELANDE pour l'envoi de fleurs à l'occasion du décès de Mr DELANDE Fernand.

- d'un courrier du Sous-Préfet de Dieppe adressé à Mme HAGUE à propos du différend l'opposant à son voisin, Mr SENECAI, dans l'affaire des ruches situées au hameau La Salle.

- des vifs remerciements adressés par les Restaurants du Cœur suite à l'attribution d'une subvention communale.

Madame le maire donne lecture au Conseil d'une lettre de France Télécom au sujet de la demande de la mairie pour la desserte en ADSL des époux AGENHEN, rue du Stade.

Madame le maire présente :

- le programme du CAUE pour l'année 2009-2010.

- le journal élaboré par l'association NYD'Accueil qui vient en aide aux handicapés.

- un photomontage élaboré par la société E3 Energies Renouvelables sur le projet éolien sur le territoire communal.

Madame le maire informe que le Banquet des Anciens s'est bien déroulé et adresse ses remerciements aux membres du Conseil Municipal et aux différentes personnes qui ont participé.

Madame Dieutre pose la question des divagations de chiens.

Madame le maire informe qu'un courrier à l'adresse du SDIS est encours pour demander leur avis sur le lieu d'implantation prévu du défibrillateur ainsi que sur la programmation d'une réunion publique d'information sur l'utilisation.

Madame le maire informe des dispositions prises en cas d'épidémie de grippe A.

Mme Auvray fait part au Conseil du souhait d'un administré de voir la restauration du calvaire de la Prée après la rénovation de l'église.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Le Maire

Carole HAIMONET